



**OUVERTURE EUROPÉENNE  
ET INTERNATIONALE  
DES ACADÉMIES**

ANNÉES SCOLAIRES 2013-2014 ET 2014-2015

**RAPPORT**  
[SYNTHÈSE]

**D G E S C O**

# OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES ACADÉMIES

## ANNÉES SCOLAIRES 2013-2014 ET 2014-2015

L'ouverture sur l'Europe et le monde participe pleinement à la refondation d'une école au service de la réussite éducative de tous. Au-delà des compétences en langues vivantes étrangères, les projets d'ouverture européenne et internationale contribuent à l'acquisition par les élèves de l'ensemble des compétences clés. Ils développent en outre, et plus spécifiquement, l'autonomie et la confiance en soi ainsi que les valeurs citoyennes de tolérance et de compréhension mutuelle. En créant une dynamique positive au sein de la classe et de l'établissement, ils participent à la mise en place d'une école inclusive et à l'instauration d'un climat scolaire favorable.

Depuis la rentrée 2010, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) conduit, en coopération étroite avec les services académiques, une enquête nationale en vue de mesurer l'évolution de l'ouverture européenne et internationale des académies. Cette enquête concerne plus particulièrement l'ensemble des collèges et lycées publics et privés sous contrat. Menée à partir du portail *Orchestra*, elle se fonde sur les données dont les académies disposent à travers leurs propres outils de suivi et/ou recueillies via un questionnaire succinct adressé chaque année aux établissements. L'enquête est conduite, au sein de chaque académie, sous la responsabilité de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) avec le soutien des services statistiques.

Une partie des résultats de l'enquête est intégrée chaque année au dialogue de gestion et de performance mené entre l'administration centrale et les académies. Les deux principaux indicateurs concernés dans ce dialogue sont le *taux de mobilité des élèves* et le *taux d'établissements disposant d'au moins un partenariat actif* dans les collèges et lycées publics. Ces indicateurs sont parfois repris, au moins partiellement, dans le cadre du volet international du projet académique (Guadeloupe, Orléans-Tours, Poitiers, Rouen). Le présent document présente la synthèse de l'ensemble des données recueillies pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015<sup>1</sup>. Ces données sont nécessairement partielles et ne sauraient rendre compte des activités internationales menées en académie et en établissement dans toute leur richesse et leur variété. Elles permettent toutefois de donner un aperçu des grandes tendances de l'ouverture européenne et internationale du système éducatif français et de son évolution. Dans le prolongement du dialogue de gestion et de performance, elles ont pour vocation d'aider à la réflexion sur les moyens de développer l'ouverture de notre école sur l'Europe et le monde.

Le rapport annexé à la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école encourage la mise en place de partenariats à différents niveaux du système éducatif. En ce qui concerne la mobilité des élèves, il propose « que l'école permette que chaque élève ait l'occasion de partir en voyage scolaire à l'étranger au moins une fois au cours de la scolarité obligatoire ». Globalement, les résultats recueillis sur ces deux dernières années sont indicateurs de progrès encourageants au niveau national. Sur cette base, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fixé en janvier 2016 un objectif ambitieux : celui de 100% des collèges et lycées engagés dans un partenariat scolaire d'ici 2017. La mobilité des élèves sera également facilitée par plusieurs de mesures permettant :

- une plus grande sécurisation de la mobilité des élèves ;
- une meilleure reconnaissance dans le parcours scolaire ;
- une meilleure valorisation, avec la création d'une attestation spécifique ;
- une meilleure communication avec les familles avec la rédaction d'une fiche d'accompagnement à destination des parents.

1. Pour l'année scolaire 2013-2014, les résultats portent sur les données présentées par 29 académies sur 30, l'académie de Paris n'ayant pas participé à l'enquête. En 2014-2015, l'ensemble des académies ont répondu au questionnaire, quoique parfois partiellement (certaines académies par exemple ne disposent pas des chiffres de l'enseignement privé sous contrat).

Le partenariat scolaire se définit comme la mise en relation entre un établissement français et un établissement étranger (ou plusieurs), qui peut se décliner sous différentes formes : partenariats dans le cadre d'un programme européen (eTwinning, Erasmus+...) ou dans le cadre d'accords bilatéraux nationaux (OFAJ, SFA, bourses Lefèvre et Charles de Gaulle...), ou académiques (programme académique avec une région partenaire...) ; appariements ou conventions d'établissement à établissement ; tout partenariat avec un établissement scolaire étranger donnant lieu à des périodes de formation des élèves en milieu professionnel, à des mobilités d'enseignants, à des échanges à distance, à l'accueil d'élèves ou d'enseignants étrangers, à toute forme d'activité commune.

**PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT AU MOINS  
UN PARTENARIAT SCOLAIRE ACTIF<sup>2</sup> (FRANCE)**

	2013-2014	2014-2015
COLLÈGES	48%	55%
LYCÉES	57%	64%
TOTAL	<b>54%</b>	<b>61%</b>

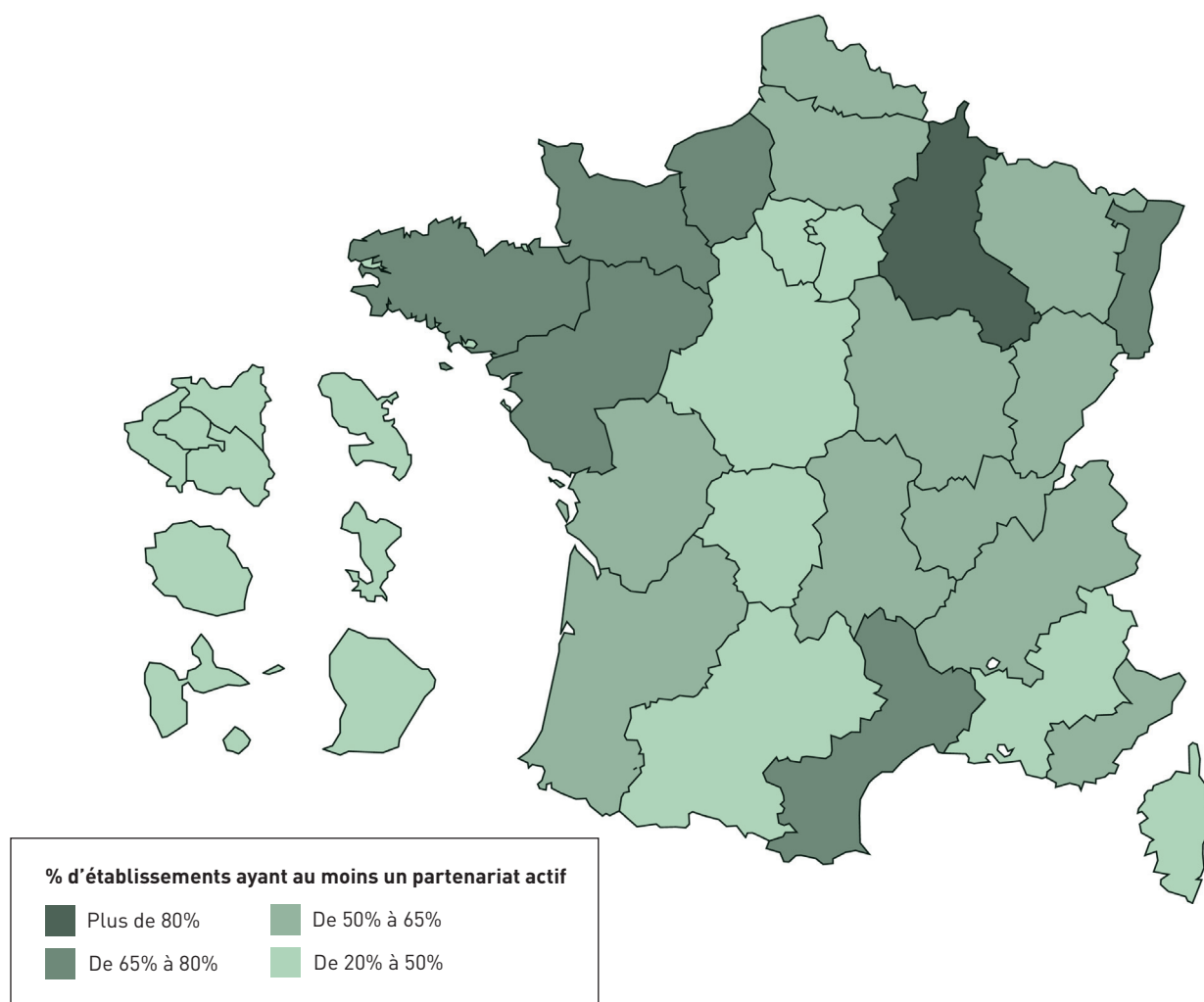
*Taux de partenariat des établissements (publics et privés confondus)  
Lecture : En 2014-2015, 61% des établissements ont au moins un partenariat scolaire actif*

Au niveau national, le taux de partenariats a connu un bond de 7 points en une année. Les analyses apportées par les académies lors du dialogue de gestion font état d'un effort particulier : 1) pour développer les partenariats à distance ; 2) pour encadrer les projets de mobilité des établissements par des partenariats pérennes, voire en conditionnant le soutien de l'académie à l'existence d'un partenariat (Lyon) ; 3) pour créer une cohérence entre les accords académiques et les partenariats scolaires (Amiens, Besançon, Créteil, Montpellier, Orléans-Tours, ...). La plupart des académies ont en outre inscrit au plan académique de formation des sessions organisées par la DAREIC à destination des équipes pédagogiques et administratives concernant les différents programmes de partenariats existants (européens, nationaux, académiques) ou la conception et la gestion de projet européen. Ces formations sont parfois menées en commun avec la région ou encore avec les partenaires étrangers de l'académie (Clermont-Ferrand, Corse, Dijon,...).

Les situations restent toutefois très diverses en fonction des académies, de leur situation géographique et des politiques menées.

2. Seuls les partenariats actifs sont pris en compte. Sont considérés comme actifs les partenariats ayant donné lieu à des activités depuis les trois dernières années scolaires.

## PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT AU MOINS UN PARTENARIAT SCOLAIRE ACTIF (PAR ACADÉMIE)

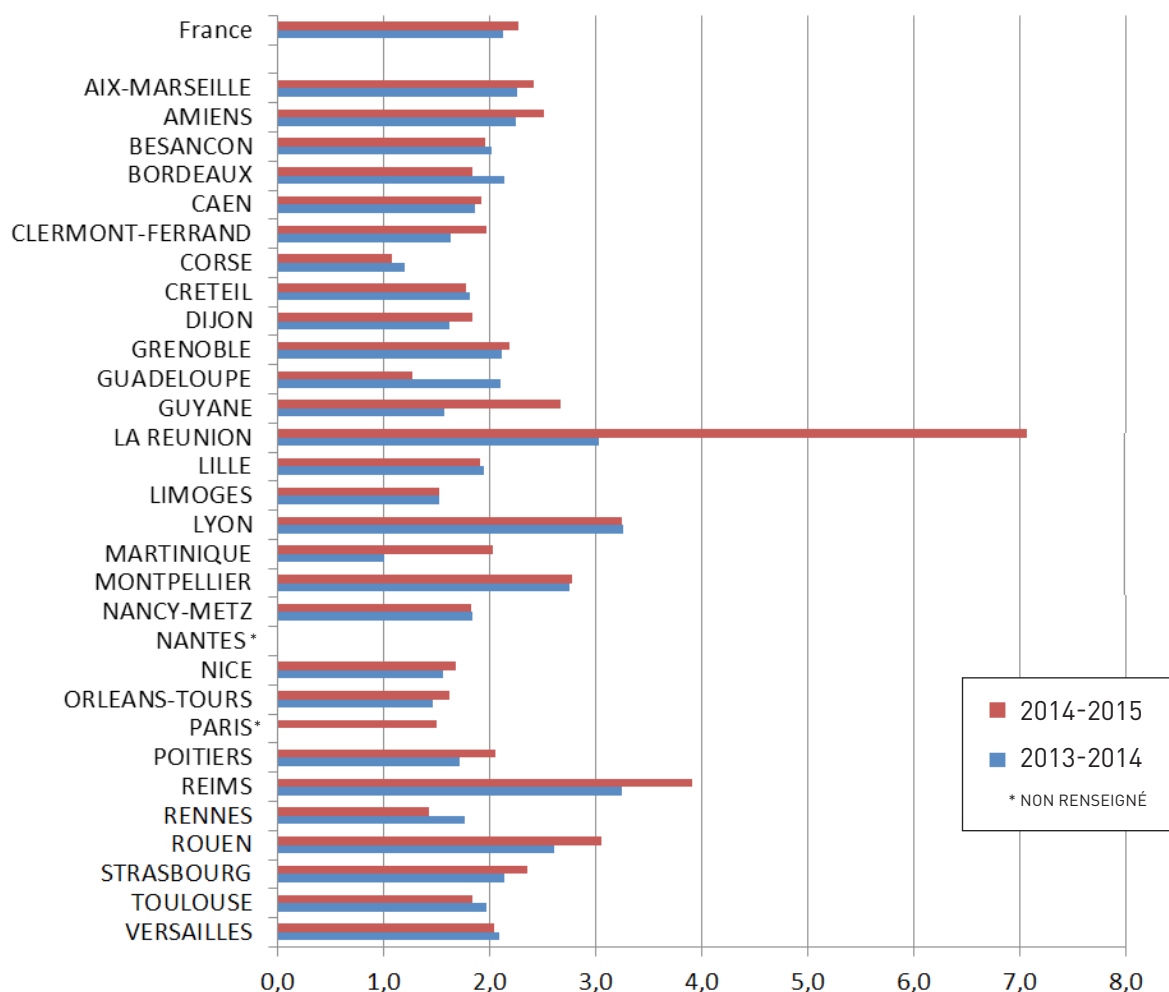


*Carte correspondant à l'année 2014-2015.*

*Pour les académies de Limoges, Nantes et Montpellier, le % est celui des collèges et lycées publics uniquement*

La politique académique de développement des partenariats concerne principalement les établissements publics, avec une différence sensible du taux de partenariat entre les deux secteurs : 62,6% pour les établissements publics contre 46% pour les établissements privés.

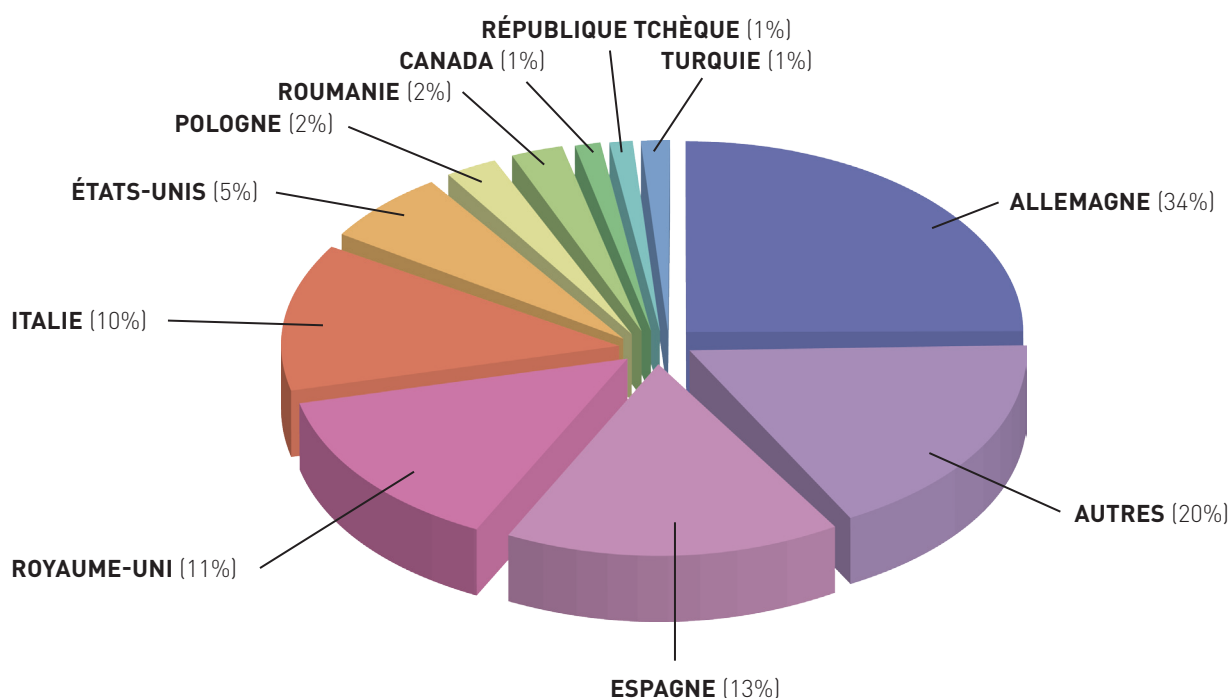
**NOMBRE MOYEN DE PARTENARIATS PAR ÉTABLISSEMENT  
DISPOSANT AU MOINS D'UN PARTENARIAT (PUBLIC ET PRIVÉ CONFONDUS)**



*Lecture : En 2013-2014, les établissements français engagés dans un projet de partenariat disposaient en moyenne de 2,1 partenaires. En 2014-2015, ils disposent en moyenne de 2,3 partenaires.*

Au total le nombre de partenariats scolaires en France est passé de 10 756 à 11 523 en une année. Une fois engagés dans la voie de l'ouverture européenne et internationale, les établissements semblent chercher à développer des relations multilatérales et ne se contentent pas, dans l'ensemble, d'un seul partenaire. Certaines académies comme La Réunion, Lyon, Reims et Rouen vont jusqu'à 2,5 voire plus de 3 partenariats actifs en moyenne. En dehors de Lyon, ces académies sont également celles qui ont développé un réseau important d'ERAEI (voir infra) et d'experts en projets internationaux au sein des établissements.

## RÉPARTITION DES PARTENARIATS SCOLAIRES PAR PAYS (2014-2015)



Lecture : En 2014-2015, 34% des partenariats scolaires actifs sont engagés avec un établissement en Allemagne.

Les partenariats scolaires se répartissent principalement, et avec une certaine stabilité d'une année sur l'autre, sur 5 pays : Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Italie, États-Unis. Il s'agit sans surprise de pays frontaliers et/ou dont la langue est enseignée majoritairement dans le système éducatif français. Il s'agit également des pays majoritairement représentés dans les accords académiques (voir *infra*) et pour lesquels existent également des accords ou des programmes bilatéraux au niveau national.

Alors que 15,2% des élèves du second degré apprennent l'allemand, les établissements scolaires allemands restent de loin les premiers partenaires des établissements français, avec plus d'un tiers des partenariats. Ils répondent ainsi à une politique active de coopération établie depuis plus de cinquante ans entre les deux pays. Le poids de la politique bilatérale conduite au niveau national à travers une structure telle que l'OFAJ s'observe également dans le fait que la proportion de partenariats scolaires avec des établissements d'Outre-Rhin (34%) excède largement la proportion d'accords académiques signés avec l'Allemagne (16%). La répartition des partenariats au niveau national est par ailleurs assez uniforme sur le territoire, les trois académies les plus proches de la frontière (Strasbourg, Nancy-Metz et Reims) ne représentant pas plus de 18% de la totalité des partenariats franco-allemands.

On remarquera la relative faiblesse du nombre de partenariats actifs avec le Royaume-Uni, malgré une demande très forte côté français. Les réformes structurelles engagées depuis 2010 en Angleterre et la très grande autonomisation des établissements ne favorisent pas la création de nouveaux partenariats ni la pérennisation des partenariats existants. Par ailleurs, les établissements britanniques tendent à valoriser les partenariats au niveau de l'école primaire plus qu'au niveau du collège et du lycée. La déclaration d'intention franco-écossaise signée en octobre 2013 et les liens se mettant en place entre les académies françaises et les 32 *local authorities* écossaises permettent toutefois de diversifier les partenariats. Le recrutement, par le British Council, d'ambassadeurs britanniques chargés d'identifier des établissements partenaires et de mettre en place des projets de coopération avec la France, devrait également permettre une reprise des partenariats avec l'ensemble du Royaume-Uni.

Avec 13% des partenariats scolaires, l'Espagne occupe la deuxième place, 30% de ces partenariats émanant des trois académies frontalières Bordeaux, Toulouse et Montpellier. La proximité géographique joue un rôle plus important, quoique non déterminant, pour les partenariats avec l'Italie, dont 44% se trouvent dans les académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble et Lyon.

Pour des raisons à la fois de proximité et de disponibilité des financements, l'Europe (les 32 pays participant au programme Erasmus+) concentre plus de 85 % des partenariats scolaires au niveau national. 31 pays sur 32 (tous les pays Erasmus+ sauf le Liechtenstein) sont représentés dans les partenariats. Les DOM permettent aux partenariats de s'élargir vers la zone Caraïbes ou encore l'océan indien et l'Afrique Australe (une vingtaine de pays représentés au total).

Au total, 118 pays sont représentés sur l'ensemble des continents :



*Pays (en rouge) où se trouve au moins un établissement en partenariat avec un établissement français*

La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. Entrent dans cette définition : les mobilités dans le cadre de programmes européens (Erasmus+...) ou académiques ; les échanges organisés dans le cadre des programmes de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), du secrétariat franco-allemand (SFA), des bourses franco-britanniques Lefèvre ou Charles de Gaulle ; les mobilités d'élèves entre établissements ayant mis en place un partenariat scolaire ou un appariement ; les stages et périodes de formation professionnelle à l'étranger ; les services civiques à l'étranger ; les périodes de scolarisation individuelle dans un établissement étranger ; mais aussi les séjours linguistiques et culturels. Cette définition large permet de rendre compte de l'ensemble des projets de mobilité construits en établissement par les équipes pédagogiques, que ces projets s'inscrivent ou non dans le cadre d'un partenariat scolaire. Elle n'empêche pas, toutefois, d'apporter un encouragement spécifique aux mobilités d'élèves organisées dans le cadre d'un partenariat, que l'on peut considérer comme la forme la plus aboutie de la mobilité. Dans tous les cas, qu'elle se déroule dans le cadre ou hors du cadre d'un partenariat, la mobilité scolaire est une mobilité dite « apprenante » et s'inscrit dans un projet pédagogique. Un des principaux freins à la mobilité est financier. Aussi la plupart des académies ont-elles mis en place des sessions de formation permettant aux personnels éducatifs de se familiariser avec les principales sources de financement, qu'elles soient européennes, nationales, académiques, régionales ou locales, voire privées. Plusieurs académies (Grenoble, La Réunion, Lille, Nancy-Metz, Reims, Strasbourg) ont également développé des projets groupés dans le cadre du programme Erasmus+ permettant de financer la mobilité des personnels mais aussi la mobilité des élèves, en particulier dans la voie professionnelle.

L'enquête permet de distinguer entre mobilité individuelle et mobilité collective des élèves. Encore relativement méconnue, **la mobilité individuelle** reste confidentielle avec moins d'un demi-pourcent d'élèves représentés au niveau national. Comme son nom l'indique, la mobilité individuelle concerne les élèves partant seuls pour un séjour en général relativement long (deux semaines, 2 à 6 mois voire une année scolaire) à l'étranger. Elle peut être réalisée à l'initiative des familles (qui font éventuellement appel aux services d'associations spécialisées) mais le plus souvent dans le cadre de programmes nationaux (par exemple les programmes Sauzay et Voltaire de l'OFAJ), régionaux ou académiques, par exemple les programmes mis en place par l'académie d'Amiens avec l'Angleterre, l'académie de Grenoble avec l'Italie, l'Espagne, la Bulgarie, la Norvège et le Canada, l'académie de Nancy-Metz avec, outre l'Espagne, la Bulgarie et la Norvège, l'académie de Nantes avec les États-Unis, l'académie de Toulouse avec l'Espagne.

#### PROPORTION D'ÉLÈVES PARTIS EN MOBILITÉ INDIVIDUELLE (FRANCE)

	2013-2014	2014-2015
COLLÈGES	0,3%	0,3%
LYCÉES	0,6%	0,7%
TOTAL	<b>0,4%</b>	<b>0,5%</b>

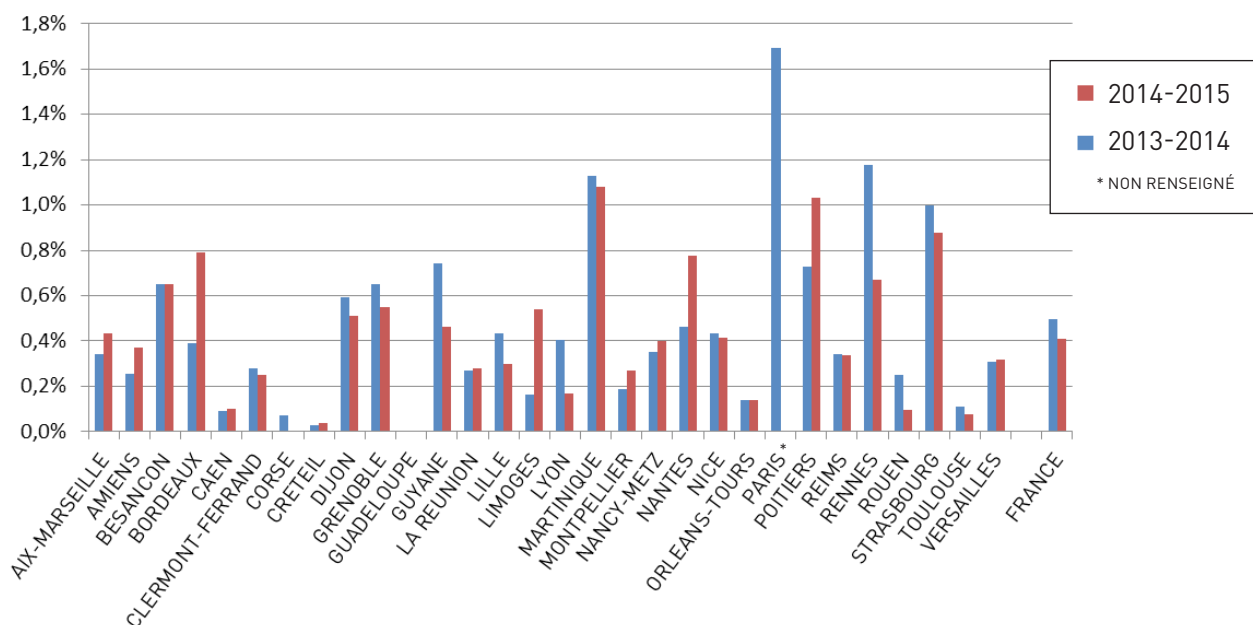
*Taux de mobilité individuelle des élèves (établissements publics et privés confondus)  
Lecture : En 2014-2015, 0,5% des collégiens et lycéens sont partis en mobilité individuelle*

Bien que légère, l'augmentation du taux entre 2013-14 et 2014-15 est significative s'agissant d'une mobilité individuelle. Elle pourrait traduire, si elle se confirmait, l'intérêt que cette forme de mobilité commence à susciter.



Ainsi, dans une académie comme Paris la mobilité individuelle approche les 2% d'élèves, une proportion quatre fois supérieure à la moyenne nationale. Il convient également de noter la proportion relativement forte de ce type de mobilité dans une académie comme la Martinique alors que le taux global de mobilité des élèves y est par ailleurs, du fait de la situation propre à toutes les académies ultramarines, inférieur à la moyenne nationale.

### PROPORTION D'ÉLÈVES PARTIS EN MOBILITÉ INDIVIDUELLE PAR ACADÉMIE



Taux de mobilité individuelle des élèves par académie (établissements publics et privés confondus) (en %)

NB : Pour les académies de Limoges et de Montpellier, les chiffres recouvrent l'enseignement public uniquement.

Lecture : En France, 0,4% des élèves du second degré sont partis en mobilité individuelle en 2013-2014 et 0,5% en 2014-2015.

Concernant **la mobilité collective**, la progression est également sensible. Contrairement aux mobilités individuelles, elles sont davantage représentées chez les collégiens :

### PROPORTION D'ÉLÈVES PARTIS EN MOBILITÉ COLLECTIVE (FRANCE)

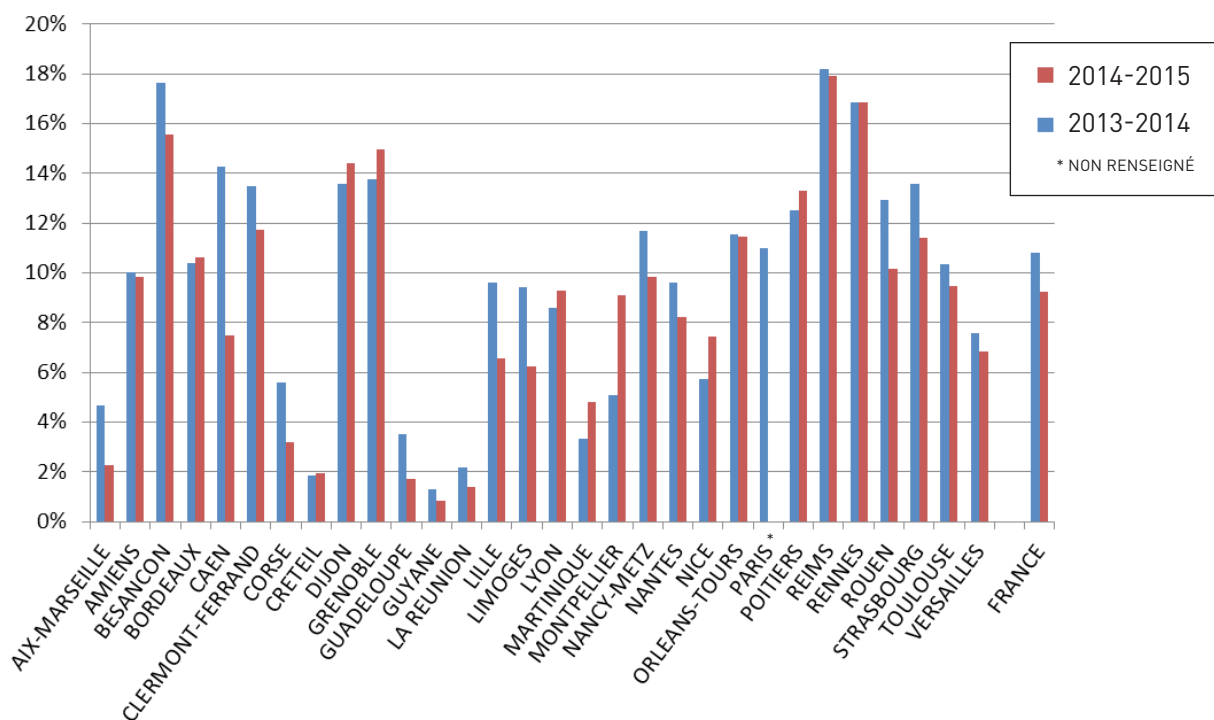
	2013-2014	2014-2015
COLLÈGES	10,3%	11,7%
LYCÉES	7,5%	9,4%
TOTAL	<b>9,2%</b>	<b>10,8%</b>

Taux de mobilité collective des élèves (établissements publics et privés confondus)

Lecture : En 2014-2015, 10,8% des collégiens et lycéens sont partis en mobilité individuelle

La répartition de ce taux de mobilité collective par académie indique encore une fois une forte disparité en fonction des situations géographique, sociales et des politiques menées.

### PROPORTION D'ÉLÈVES PARTIS EN MOBILITÉ COLLECTIVE PAR ACADÉMIE



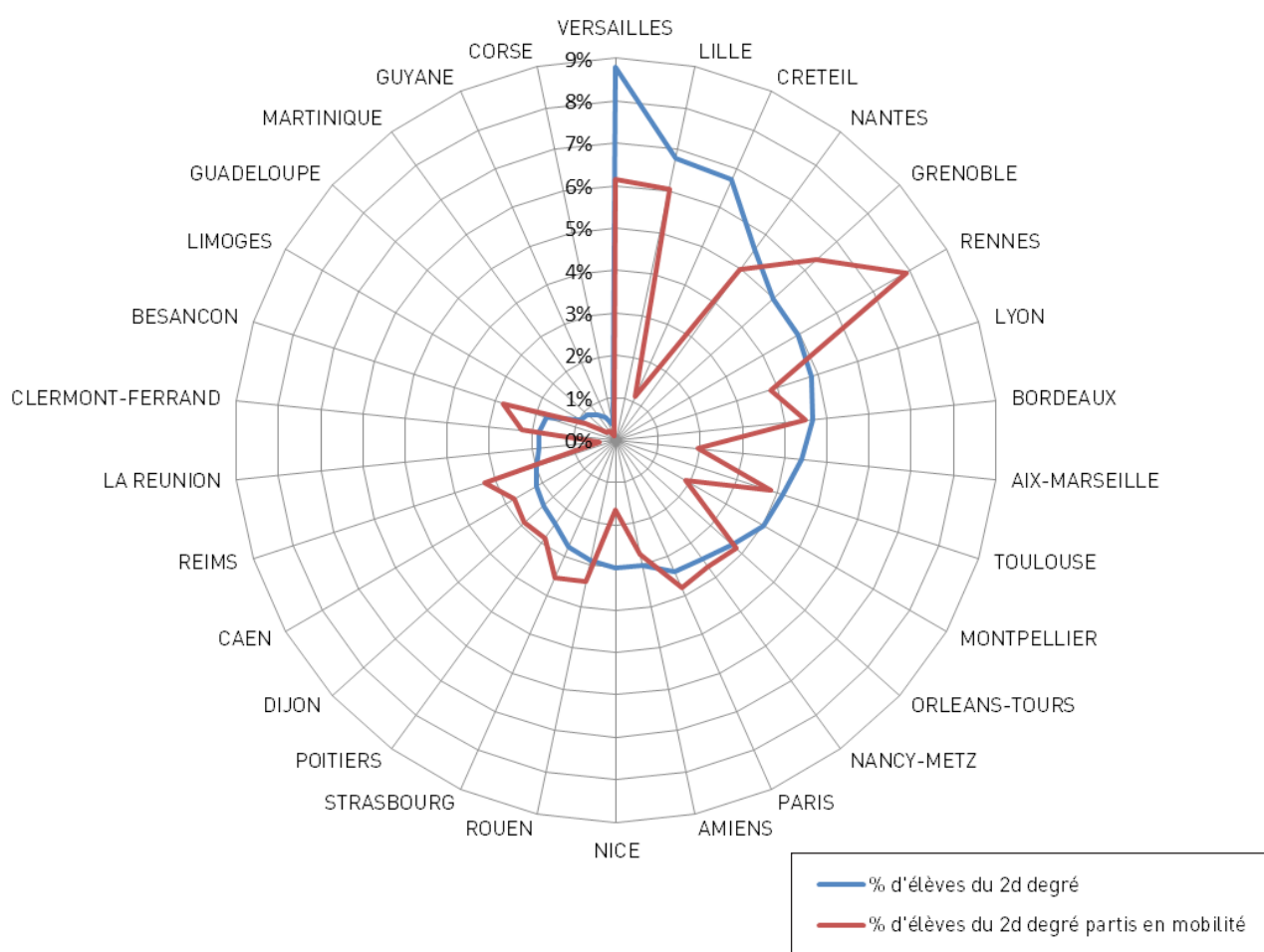
Taux de mobilité collective des élèves par académie (établissements publics et privés confondus) (en %)  
 NB : Pour les académies de Limoges et de Montpellier, les chiffres recouvrent l'enseignement public uniquement.  
 Lecture : En France, 10,8% des élèves du second degré sont partis en mobilité collective en 2014-2015

Au total, **près de 11,3% des élèves français sont partis en mobilité (collective ou individuelle) en 2014-2015**, contre 9,6 % en 2013-2014.

	2013-2014	2014-2015
COLLÈGES	10,5%	12%
LYCÉES	8,1%	10,1%
TOTAL	<b>9,6%</b>	<b>11,3%</b>

Taux de mobilité des élèves (établissements publics et privés confondus)  
 Lecture : En 2014-2015, 11,3% des collégiens et lycéens sont partis en mobilité

## POIDS RELATIF DES ACADÉMIES DANS LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES EN 2014-2015



Lecture : Les académies apparaissent dans l'ordre décroissant du nombre total d'élèves.  
 L'académie de Versailles représente 9% des élèves du 2<sup>nd</sup> degré en France et 6% des collégiens et lycéens partis en mobilité (individuelle + collective) en 2014-2015.  
 L'académie de Besançon représente 2% des élèves du 2<sup>nd</sup> degré en France et 3% des collégiens et lycéens partis en mobilité en 2014-2015.



# LES RÉSEAUX ACADÉMIQUES DES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS POUR L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE (ERAEI)

Créé par circulaire du 24 novembre 2009, l'ERAEI est, au sein de l'établissement, le point de contact des personnels et des élèves désireux de s'investir dans un projet éducatif européen ou international. Il joue un rôle d'impulsion et d'animation, recueille et facilite tout projet de mobilité, d'échange, de jumelage, de visite ou de partenariat. À ce titre, il est aussi un relai privilégié de l'ouverture européenne et internationale pour les services rectoraux (DAREIC). L'existence d'un réseau d'ERAEI peut ainsi constituer, pour les académies qui en ont fait le choix, un levier important de développement de l'ouverture européenne et internationale, en faisant le lien entre l'échelon académique et celui de l'établissement. Certaines académies (Martinique, Nice, Rouen, Versailles,...) ont ainsi choisi de mettre ces deux dernières années un accent particulier sur la structuration et la professionnalisation du réseau des ERAEI autour de rencontres régulières permettant de former, d'informer et de favoriser les échanges de pratiques. L'animation d'un tel réseau vient compléter utilement l'ensemble des actions d'information, de sensibilisation voire de formation et de professionnalisation des personnels éducatifs autour des thématiques européennes et internationales :

- communication spécifique autour de l'ouverture européenne et internationale, que ce soit sous forme de lettre d'information, dans bon nombre d'académies (Bordeaux, Créteil, Guyane, Nancy-Metz, Paris, Reims, Rouen...), ou de l'utilisation des réseaux sociaux (Bordeaux, Strasbourg) ;
- sessions d'information menées dans les bassins d'éducation auprès des cadres éducatifs (Reims, Rouen) ;
- activités menées plus largement autour de la mobilité et de la formation des personnels (ex. Aix-Marseille et son programme inter-catégoriel de mobilités européennes, La Réunion et son projet Erasmus+ à destination des personnels...)
- actions menées directement auprès des établissements (Limoges et son projet de recueillir le volet international inscrit au projet d'établissement dans l'ensemble des établissements).

## NOMBRE D'ERAEI EN FRANCE

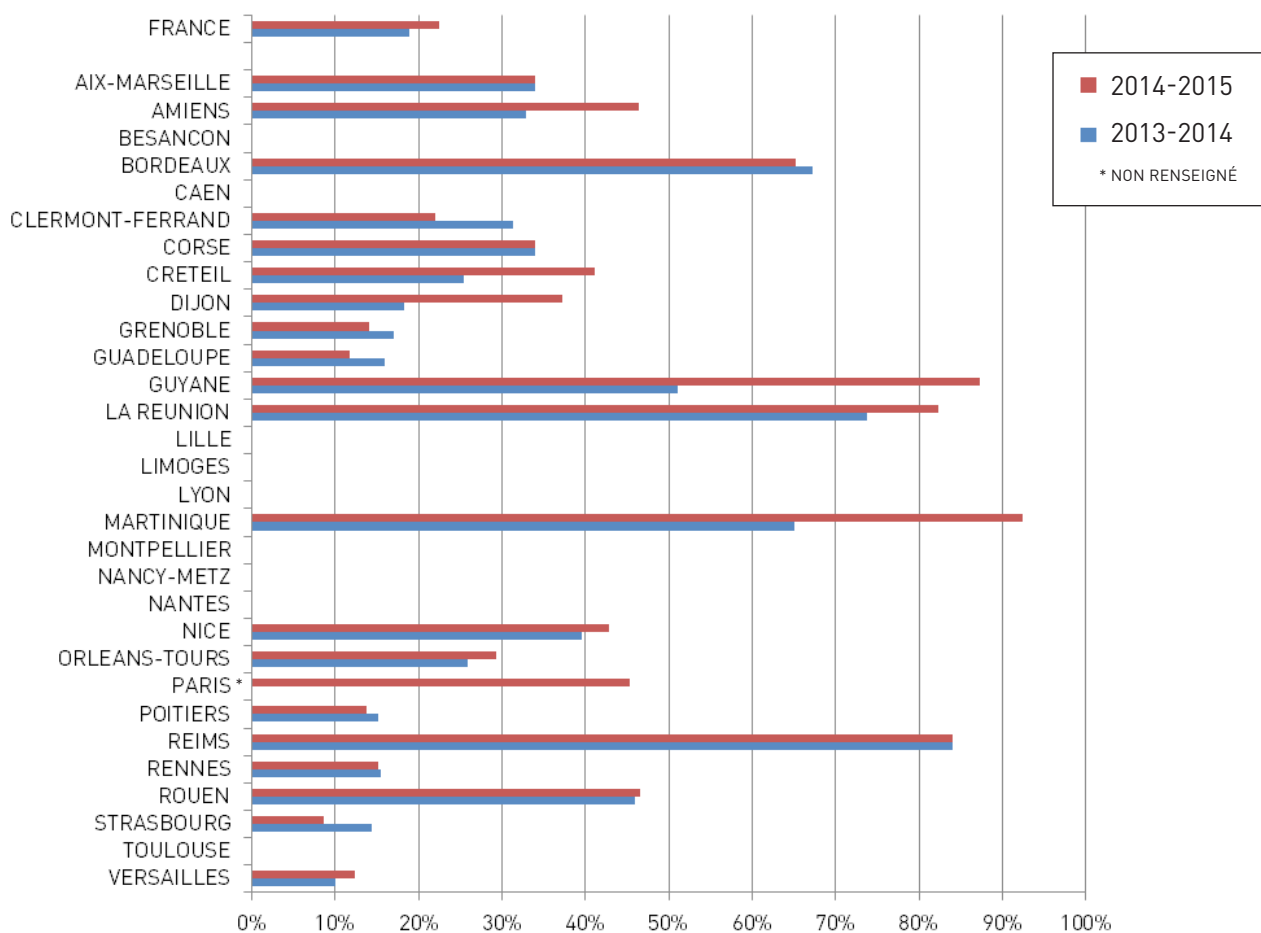
2013-2014	2014-2015
2475	2520

## PROPORTIONS D'ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'UN ERAEI

	2013-2014	2014-2015
COLLÈGES	19%	20%
LYCÉES	27%	26%
TOTAL	<b>22%</b>	<b>22%</b>

*Lecture : En 2014-2015, 22% des établissements bénéficient de la présence d'un ERAEI*

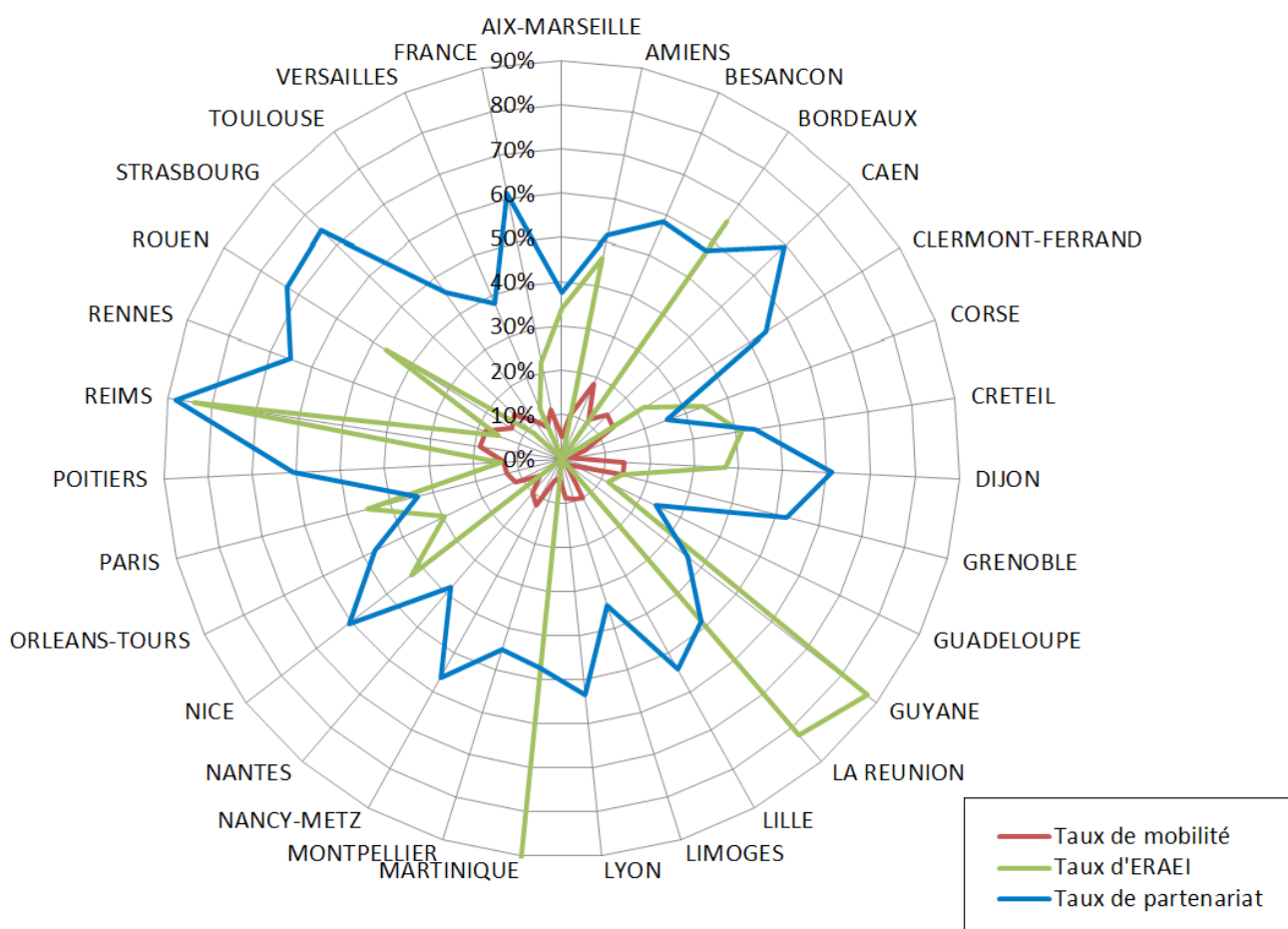
Le nombre d'ERAEl augmente régulièrement chaque année (2369 dénombrés en 2012-2013) avec toutefois des disparités assez importantes selon les académies, certaines ayant préféré ne pas mettre ce réseau en place.



*Proportion d'établissements disposant d'un ERAEl (collèges et lycées confondus)*

Lecture : En 2013-2014 19% et en 2014-2015 22% des établissements en France bénéficient de la présence d'un ERAEl

Il est intéressant de croiser le nombre d'ERAIE avec des données telles que le taux de partenariat et le taux de mobilité. La corrélation entre le nombre d'ERAIE et le taux de partenariats et/ou de mobilité apparaît clairement pour certaines académies (par exemple Reims). Cette corrélation n'a toutefois rien d'automatique. D'autres académies affichent des taux de partenariats et/ou de mobilité supérieurs à la moyenne nationale sans pour autant disposer d'un réseau d'ERAIE (par exemple Caen, Rennes ou Strasbourg). On constatera enfin une spécificité propre à trois académies ultramarines (Guyane, Martinique, Réunion) avec un réseau d'ERAIE très étoffé permettant de compenser dans une certaine mesure les difficultés à établir des partenariats scolaires. Les commentaires donnés par les académies lors du dialogue de gestion font état, parallèlement à la mise en place du réseau des ERAIE, d'un développement de la formation à l'international permettant de nourrir et d'animer ce réseau.



## IV ACCORDS ACADÉMIQUES

Un accord académique est un partenariat passé entre une académie et une structure étrangère (pays, autorité régionale, commune, établissement scolaire étranger, organisme privé étranger), et formalisé par la signature d'un texte encore valide (accord-cadre, convention, arrangement administratif, lettre d'intention...). Il donne lieu à des activités à différents niveaux : cadres, enseignants, établissements et élèves.

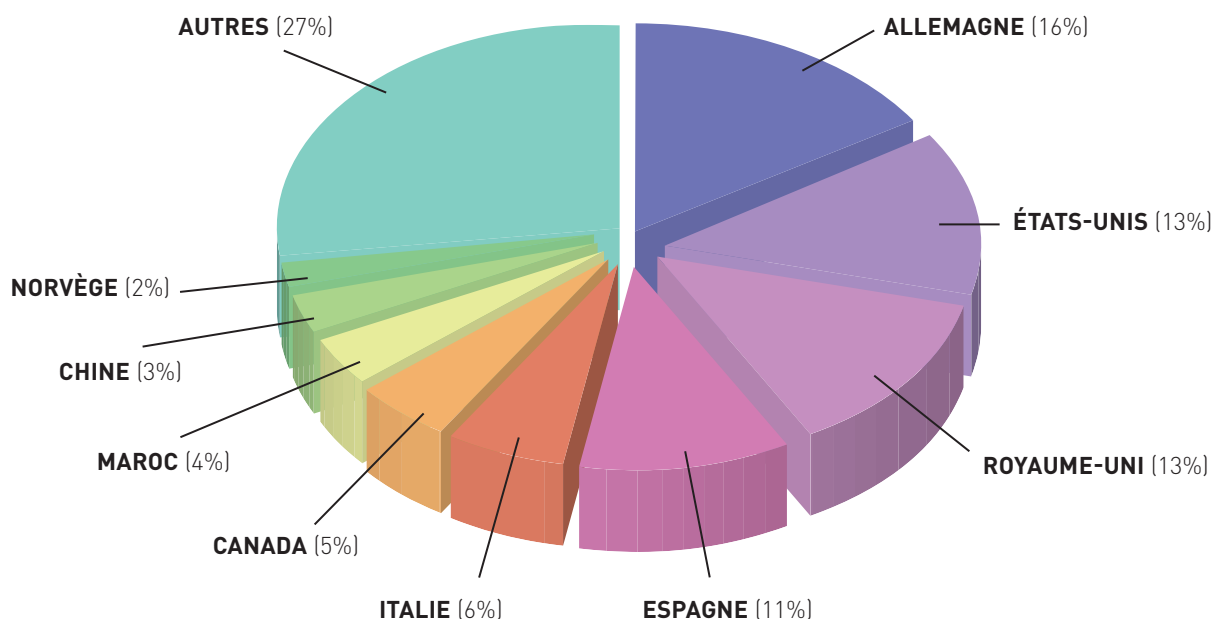
La politique internationale des académies à l'Europe et au monde s'appuie en grande partie sur ces accords qui permettent de structurer et d'accompagner les partenariats, les mobilités et plus généralement l'ouverture des établissements. Dans certaines académies, cette politique est formalisée explicitement dans le projet académique.

Le nombre d'accords signés au niveau académique est en augmentation régulière :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
TOTAL ACCORDS	168	187	221

On observe une certaine correspondance entre les pays avec lesquels sont signés des accords et les pays avec lesquels sont conduits les partenariats scolaires. Tout comme les partenariats scolaires, les accords académiques se concentrent en effet sur cinq pays : Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Espagne et Italie. Le Royaume-Uni qui, avec 38 accords signés sur les 30 académies, était jusqu'en 2014 le premier pays partenaire, est désormais en deuxième position, le choix d'un partenaire anglophone semblant se tourner de plus en plus vers les États-Unis. A noter toutefois, certaines académies sont engagées dans un partenariat avec une ou plusieurs régions éducatives britanniques, sans avoir signé d'accord formel, leur partenariat s'inscrivant dans l'accord national.

RÉPARTITION DES ACCORDS ACADÉMIQUES PAR PAYS (2014-2015)



Au total, sur l'ensemble des académies, **des accords ont été signés avec 42 pays différents**. Ces derniers sont détaillés dans le tableau ci-dessous, révélant l'extrême diversité et la très grande étendue des relations des académies avec le monde.

PAYS PARTENAIRE	NOMBRE D'ACCORDS ACADÉMIQUES EN COURS (2015)	POIDS RELATIF
ALLEMAGNE	35	15,8%
ÉTATS-UNIS	28	12,7%
ROYAUME-UNI	28	12,7%
ESPAGNE	24	10,9%
ITALIE	14	6,3%
CANADA	12	5,4%
MAROC	8	3,6%
CHINE	7	3,2%
NORVÈGE	5	2,3%
BRÉSIL	4	1,8%
MEXIQUE	4	1,8%
POLOGNE	4	1,8%
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	4	1,8%
CROATIE	3	1,4%
ROUMANIE	3	1,4%
SÉNÉGAL	3	1,4%
AFRIQUE DU SUD	2	0,9%
ARGENTINE	2	0,9%
CORÉE DU SUD	2	0,9%
DJIBOUTI	2	0,9%
IRLANDE	2	0,9%
MAURICE	2	0,9%
PORTUGAL	2	0,9%
SEYCHELLES	2	0,9%

Et également, avec l'Autriche, le Bénin, le Burkina Faso, la Colombie, les Comores, la Dominique, la Finlande, Haïti, la Jamaïque, le Liban, Madagascar, les Pays-Bas, St-Christophe-et-Nièves, Ste-Lucie, St-Vincent-et-les-Grenadines, la Suisse et la Tunisie : 1 accord académique (0,5%) pour chaque pays.



# LES MOYENS DE L'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

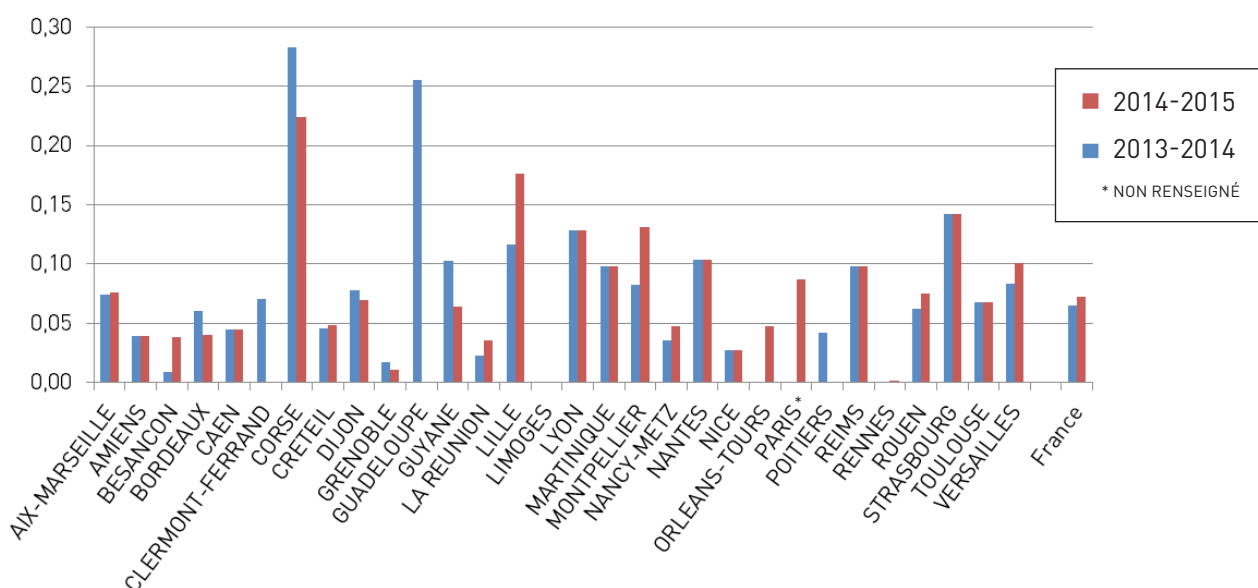
Ces moyens correspondent à des réalités très diverses. Ils peuvent par exemple prendre la forme d'une structure transversale de pilotage (commission académique de réflexion sur l'ouverture internationale d'Aix-Marseille, conseil de la coopération européenne et internationale de Guadeloupe). Dans la présente analyse, issue de l'enquête annuelle sur l'ouverture européenne et internationale des académies et du dialogue de gestion et de performance, les moyens recouvrent un sens précis : les personnels, le volant d'HSE/HSA et les crédits académiques affectés à la DAREIC (les crédits, généralement sur les BOPA 140, 141 ou 214, permettant de soutenir des projets spécifiques ou encore les missions et le fonctionnement de la DAREIC). S'ils sont en baisse dans certaines académies, ces moyens sont globalement en hausse au niveau national, témoignant de l'importance croissante accordée par les recteurs à la question de l'ouverture internationale.

	2013-2014	2014-2015
ETP DAREIC	73,32	83,58
NOMBRE DE HSE	8 785	6 497
NOMBRE DE HSA	NR	873,5
CRÉDITS ACADÉMIQUES	809 740 €	903 063 €

*Moyens mis à disposition de la DAREIC par les académies, total national  
En 2013-2014, les réponses fusionnaient HSE et HSA*

Étant donné la diversité des profils des académies, les crédits académiques mis à disposition de la DAREIC n'ont pas grande signification par eux-mêmes. Ils ne prennent leur sens qu'au regard au nombre d'élèves de l'académie. L'ensemble des moyens (crédits + personnels) mis à disposition de la DAREIC par les académies en France s'élèvent à 0,6 €/élève pour l'année 2014-2015.

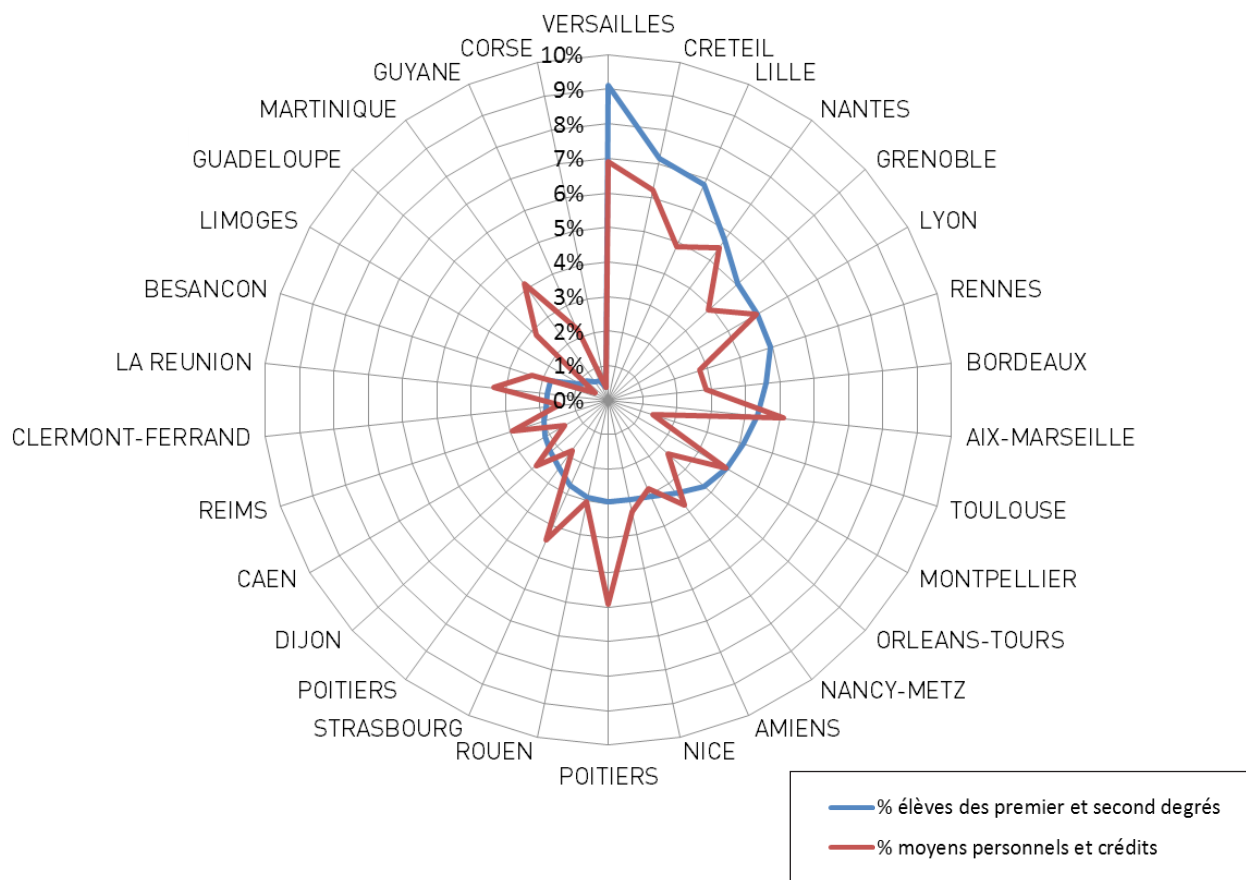
## CRÉDITS ACADÉMIQUES PAR ÉLÈVE MIS À DISPOSITION DE LA DAREIC



*NB : Les élèves incluent les élèves des premier et second degrés.*

*Lecture : Les crédits mis à disposition de la DAREIC par l'ensemble des académies en France s'élèvent à 0,06€/élève en 2013-2014 et 0,07€/élève en 2014-2015.*

**MOYENS ACADÉMIQUES (PERSONNELS ET CRÉDITS)  
MIS AU SERVICE DE L'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE  
PAR ÉLÈVE (2014-2015)**



*Lecture : Les académies apparaissent dans l'ordre décroissant du nombre total d'élèves.  
L'académie de Versailles représente 9% des élèves en France et 7% des moyens mis au service de l'international.  
L'académie de Reims représente 2% des élèves en France et 3% des moyens mis au service de l'international.  
Par ailleurs, la lecture de ce graphique impose de tenir compte du fait qu'en fonction des académies,  
les missions des DAREIC sont plus ou moins étendues et requièrent donc plus ou moins de personnels.*

L'essentiel des moyens mis par les académies au service de l'ouverture européenne et internationale sont représentés par des frais de personnels (personnels DAREIC ou heures supplémentaires à destination des formateurs et/ou d'enseignants référents, s'élevant à 0,53€/élève). Ces moyens permettent aux académies de mieux capter d'autres budgets, en particulier les financements européens. Pour l'année 2014-2015, l'ensemble des moyens en personnels investis les académies au service de l'ouverture européenne et internationale des établissements s'élève à 6,6M€. Ces moyens sont à mettre en regard des 51M€ de crédits Erasmus+ captés en 2015 au niveau national sur les programmes de mobilité et de partenariats stratégiques (enseignement scolaire et formation professionnelle).



# D G E S C O

SERVICE ADJOINT À LA DGESCO

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES  
107 RUE DE GRENNELLE 75007 PARIS

DEI

[eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr)

